

Je ne sais pas si nous aurions réussi ou non l'année dernière dans le cas où nous aurions insisté sur cette question. Nous avons assemblé les députés des deux côtés de la Chambre, ils se sont consultés, et la décision du comité a été que la session était trop avancée pour presser une législation sur la tempérance; elle aurait été infructueuse et d'aucun bien pour nous, parce que nous n'aurions pas été capables de la discuter d'une manière complète.

M. MACKENZIE : Pourrais-je demander à l'honorable monsieur s'il a donné avis à tous les partisans de la tempérance en cette Chambre d'assister à cette assemblée ?

M. JAMIESON : Non.

M. MACKENZIE : Quels sont ceux qui ont été choisis ?

M. JAMIESON : L'honorable député de Brome (M. Fisher) entreprit d'avertir les députés favorables à la tempérance de son côté de la Chambre, et j'ai fait la même chose de mon côté. De cette manière l'assemblée eut lieu.

M. FISHER : De quelle assemblée parlez-vous ?

M. JAMIESON : De celle qui a été convoquée l'année dernière pour considérer cette question. Vous vous la rappelez ?

M. FISHER : Je ne me rappelle d'aucune assemblée où il a été décidé de ne pas presser la question de la tempérance aussi vite que nous le pourrions.

M. JAMIESON : Eh bien, j'étais présent, et je crois qu'il y a des messieurs dans cette Chambre qui étaient présents à cette assemblée.

M. CHARLTON : Je voudrais demander à l'honorable monsieur combien de députés de son côté il a invité à assister à cette assemblée ?

M. JAMIESON : Je ne puis le dire actuellement, mais peut-être environ une douzaine. Il y a un certain nombre de messieurs qui s'occupent des mouvements et des organisations de la tempérance, qui sont favorables à la prohibition, et nous les invitons généralement. Je crois que l'honorable député de Norfolk-Nord (M. Charlton) a été invité, mais je ne suis pas certain qu'il ait jamais assisté. Je suis fâché que cette discussion ait pris cette tournure, mais je crois que les honorables députés me pardonneront au moins d'avoir pris l'attitude que j'ai prise.

M. LANDERKIN : Non, non.

M. JAMIESON : Je suppose alors que vous approuverez la conduite de l'honorable député de Bothwell, qui, au lieu d'appuyer sur le mérite de la question, en a pris occasion pour diriger une attaque personnelle contre moi. Mais je puis dire ceci : mes commettants, et je crois, même tout honnête homme dans le pays, m'accordera tout au moins le mérite de la sincérité et celui d'avoir fait ce que je pouvais en faveur de cette politique.

M. SCRIVER : Il est tellement près de six heures, M. l'Orateur, qu'il est évident que la discussion ne se terminera pas avant l'ajournement de la séance. Si l'on n'ajourne pas le débat, la question sera effacée de l'ordre du jour, d'après les règles de la Chambre. C'est afin de l'y faire rester que je propose l'ajournement.

Sir HECTOR LANGEVIN : Comme il y a très peu de députés présents, et la question n'est pas mûre pour le vote, je crois que l'on devrait ajourner le débat, afin que la Chambre puisse avoir l'occasion d'étudier la question et de se prononcer en connaissance de cause.

La motion est adoptée et le débat ajourné.

RÉCLAMATION DE WARREN ALLEN.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je demande :—

Copie de tous les documents et lettres relatifs à la demande de compensation faite par Warren Allen pour un bateau brise-glace brûlé dans le
M. JAMIESON

but de sauver la vie des équipages des bateaux brise-glace, dans le mois de janvier 1885, durant la traversée de l'île du Prince-Edouard au Nouveau-Brunswick; et aussi pour l'usage d'un bateau brise-glace et d'un équipage engagés pour aller à la recherche des bateaux manquants.

Comme on le voit, je fais une motion relative à une réclamation d'un homme qui a perdu son bateau dans une tempête en 1885. On se souvient que l'un des membres de cette Chambre était l'un des passagers dans cette malheureuse circonstance. Bien que cet homme ne fût ni de près ni de loin au service du gouvernement, mais seulement le propriétaire d'un bateau libre qui faisait des traversées à cette époque, les circonstances parlent hautement en sa faveur. Les bateaux du gouvernement qui transportaient les malles de Sa Majesté ainsi qu'un certain nombre de passagers, furent pris dans cette affreuse tempête. Ils étaient accompagnés par le bateau de M. Allan, lequel, quand on eut été réduit à la dernière extrémité, fut déchiqueté et brûlé. Il est certain que la chaleur qu'il donna sauva la vie des passagers et contribua au sauvetage des malles. Je crois la réclamation excellente, appuyée qu'elle est sur les meilleures raisons. On brûla la propriété de M. Allan afin de sauver les malles de Sa Majesté ainsi que la vie des infortunés passagers. J'ignore si l'honorable député de King est à son siège, mais je sais qu'il était un des passagers et qu'il peut rendre un témoignage *de visu* des faits que j'énonce. La vie de mon honorable ami a été en danger, et il lui a fallu plusieurs mois pour se remettre des secousses de ce voyage. Il est à ma connaissance que le gouvernement n'avait pas lui-même charge du bateau, et la seule raison pour laquelle je présente cette réclamation, c'est que le bateau de M. Allan a été brûlé afin de réchauffer les passagers et l'équipage et de leur permettre de la sorte de tenir tête à la tempête. Si peu considérable qu'elle soit, elle se recommande à l'attention de mon honorable ami, et j'espère sincèrement qu'il lui sera possible de l'accorder. Je l'ai entendu recommander par un grand nombre de personnes sans distinction de parti. Je ne connais pas la politique de M. Allan. De fait, il n'est pas un de mes commettants, mais il demeure en dehors de mon comté. Tout le monde parle favorablement de cette demande, et j'espère sincèrement que mon honorable ami la prendra en considération.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je ferai savoir à l'honorable ministre de la marine et des pêcheries ce que l'honorable député vient de dire sur le sujet. Celui-ci a parfaitement raison de dire qu'il n'y a pas de politique là-dedans. Il ne peut y avoir de politique dans une question de cette espèce, le sauvetage de passagers et de malles. Je suis sûr que l'honorable ministre lui donnera son attention s'il ne l'a fait déjà.

La motion est adoptée.

A six heures, la séance est suspendue.

Séance du soir.

TRAITÉ DES PÊCHERIES.

La Chambre reprend le débat sur la motion de sir Charles Tupper : " Que le bill (n° 65) relatif à un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis, soit lu une deuxième fois."

M. MILLS (Bothwell) : La question qui occupe la Chambre ce soir a une importance plus qu'ordinaire. Si nous nous trompons dans les questions qui nous concernent nous-mêmes et nous seuls, il y a moyen de revenir sur nos pas. Nos erreurs peuvent retarder notre progrès pendant un certain temps, mais elles ne peuvent enrayer éternellement notre marche. Mais cela ne s'appliquerait pas au bill que nous discutons en ce moment. Ici, tout pas fait est fait dans un chemin que nous ne pouvons rebrousser. Tout acte que nous accomplissons est décisif. Et si nous commettons une erreur, si nous faisons quelque chose de préjudiciable